



Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Liste des délibérations
du Conseil Municipal
du 20 janvier 2025

Membres du Conseil Municipal présents : 24

Membres du Conseil Municipal absents excusés ayant donné pouvoir : 4

Membre du Conseil Municipal absent excusé : 1

Votants : 28

- Installation de deux nouveaux conseillers municipaux (M. Dominique DARGÈRE et Mme Johanna POIRIER-MAURY de la liste « *Marolles ensemble* ») en application de l'article L 270 du code électoral.

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité les points suivants (Vote : 22 voix « *Pour* », 6 « *Abstention* » : M. Murail (pouvoir de M. Chauvancy), Mmes Goldspiegel, Léonard, Tussiot et M. Delvalle)

- Décision de suppression ou de maintien d'un poste de maire-adjoint, suite à la démission de Mme Chantal LETESSIER maire-adjointe
- Délibération modificative relative au régime indemnitaire des élus locaux : fixation des indemnités de fonction du maire, de ses adjoints et des conseillers ayant une délégation de fonction (actualisation suite au point n°2)

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité le point suivant (Vote : 23 voix « *Pour* », 5 « *Abstention* » : M. Murail (pouvoir de M. Chauvancy), Mmes Goldspiegel, Léonard et Tussiot)

- Commissions municipales – Election de nouveaux membres

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité le point suivant (Vote : 27 voix « *Pour* », 1 « *Contre* » : M. Delvalle)

- Délibération pour le versement d'une aide financière en solidarité avec la population de Mayotte

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité le point suivant (Vote : 26 voix « *Pour* », 2 « *Contre* » : Mme Lambert, M. Delvalle)

- Subvention aux associations : attribution d'une avance remboursable à l'école de musique de Marolles-en-Hurepoix

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants :

- Lancement de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon dans le cimetière
- Motion relative à la mise en place d'une liaison douce entre Marolles et Brétigny sur Orge

Monsieur le Maire a rendu compte des actes effectués par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affiché dès le 21 janvier 2025

LE MAIRE

Georges Joubert

Le compte-rendu détaillé de cette séance est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune suite à son approbation lors de la séance du conseil municipal suivante.